



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mercredi 21 avril 2021 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, et M<sup>e</sup> Geneviève Leduc, greffière, ainsi que Mathieu Bélanger, Jean Boileau, Mike Duggan, Laurence Gillot, Jean-François LeBlanc, Sébastien Philippe, Rachel Rivard et Patrick Robert-Meunier.

CE-2021-288

**SOUSSION 2020 SP 423 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - MISE À NIVEAU DES CONDUITES DE REFOULEMENT DU POSTE DE POMPAGE TOURAINE - SERVICES DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- adjuge un contrat à la firme APEX Expert Conseil inc., 989, route des Rivières, suite 111, Lévis, Québec, G7A 0P6, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour les services consultatifs, l'élaboration de concepts, les services de coordination, les études préparatoires, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que les services durant la construction pour le projet de « Mise à niveau des conduites de refoulement du poste de pompage Touraine », pour un montant total de 213 077,42 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 janvier 2021, et ce, comme étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée;
- autorise la firme APEX Expert Conseil inc., à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à présenter, tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet de « Mise à niveau des conduites de refoulement du poste de pompage Touraine »;
- autorise la firme APEX Expert Conseil inc., à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet de « Mise à niveau des conduites de refoulement du poste de pompage Touraine »;
- confirme l'engagement de la Ville à soumettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et aux autorités concernées, au plus tard 60 jours après la fin des travaux ou selon les délais prescrits, une attestation signée par un ingénieur ou un professionnel autorisé, selon le cas, quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30843-115-86262	194 568,08 \$	Honoraires professionnels - Travaux d'infrastructures, d'eau potable et d'assainissement des eaux - TECQ - 15-1013 - Poste de pompage Touraine
04-13493	9 266,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 243,09 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 avril 2021.

Adoptée

CE-2021-289

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT ACTIF DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS - MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS - AMÉNAGEMENT DES VOIES CYCLABLES SUR LE CHEMIN EARDLEY - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2020-342 du 9 juin 2020, a demandé une aide financière au ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'aide financière au développement du transport actif dans les périmètres urbains pour différents projets admissibles au programme;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aménagement des voies cyclables sur le chemin Eardley, entre la rue Front et la rue Principale, d'une longueur de 1200 m, est l'un des projets admissibles au programme;

**CONSIDÉRANT QUE** le 31 mars 2020, le ministère des Transports du Québec a accordé à la Ville de Gatineau une aide financière d'au plus 158 965 \$, représentant 50 % des dépenses admissibles estimées, dans le cadre du projet d'aménagement des voies cyclables sur le chemin Eardley, entre les rues Front et Principale;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux d'aménagement des voies cyclables du chemin Eardley, faisant l'objet de la subvention accordée à la Ville, ont été réalisés et acceptés par le Service des infrastructures pour un coût réel de 297 993,30 \$ imputable;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire, pour le versement de l'aide financière à la Ville, de transmettre un rapport détaillé des travaux effectués ainsi qu'une résolution attestant que les travaux d'aménagement des voies cyclables sur le chemin Eardley, entre les rues Front et Principale, ont été réalisés et qu'ils sont conformes à la description de la demande de subvention :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- atteste que les travaux d'aménagement des voies cyclables sur le chemin Eardley, entre les rues Front et Principale, ont été effectués pour un coût réel imputable de 297 993,30 \$, et qu'ils sont conformes aux plans et devis et à la description de la demande de subvention;
- autorise le Service des infrastructures à transmettre au ministère des Transports du Québec le rapport final avec les pièces justificatives pour le versement de l'aide financière à la Ville pour les travaux d'aménagement des voies cyclables sur le chemin Eardley, au montant de 148 996,65 \$ imputable, soit 50 % des dépenses admissibles.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2021-290

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT  
ACTIF DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS - MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU  
QUÉBEC - ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS - PISTE  
MULTIFONCTIONNELLE SUR LE BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES -  
DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-330 du 3 juin 2020, a demandé une aide financière au ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'aide financière au développement du transport actif dans les périmètres urbains pour différents projets admissibles au programme;

**CONSIDÉRANT QUE** la construction d'une piste multifonctionnelle, d'une longueur totale de 1066 m, sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes, entre les boulevards Riel et des Hautes-Plaines, est l'un des projets admissibles au programme;

**CONSIDÉRANT QUE** le 2 juillet 2020, le ministère des Transports du Québec a accordé à la Ville de Gatineau une aide financière d'au plus 112 603 \$, représentant 50 % des dépenses admissibles estimées, dans le cadre du projet de construction d'une piste multifonctionnelle sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes, entre les boulevards Riel et des Hautes-Plaines;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de construction d'une piste multifonctionnelle sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes, faisant l'objet de la subvention accordée à la Ville, ont été réalisés et acceptés par le Service des infrastructures pour un coût réel de 232 027,98 \$ imputable;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire, pour le versement de l'aide financière à la Ville, de transmettre un rapport détaillé des travaux effectués ainsi qu'une résolution attestant que les travaux de construction d'une piste multifonctionnelle sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes, entre les boulevards Riel et des Hautes-Plaines, ont été réalisés et qu'ils sont conformes à la description de la demande de subvention :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- atteste que les travaux de construction d'une piste multifonctionnelle sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes, entre les boulevards Riel et des Hautes-Plaines, ont été effectués pour un coût réel imputable de 232 027,98 \$, et qu'ils sont conformes aux plans et devis et à la description de la demande de subvention;
- autorise le Service des infrastructures à transmettre au ministère des Transports du Québec le rapport final avec les pièces justificatives pour le versement de l'aide financière à la Ville pour les travaux de construction d'une piste multifonctionnelle sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes, entre les boulevards Riel et des Hautes-Plaines, au montant de 112 603 \$ imputable, soit le montant maximal accordé par le ministère des Transports du Québec.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2021-291

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - LES SERVICES EXP INC. - PROGRAMME DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2018-2019 - MANDAT PHASE 1 - LOT 2 - PROJET DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU BOULEVARD LA VÉRENDRYE ET DES RUES MAIN ET BEL-AIR - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE TOURAINE, DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL, DU VERSANT, DE BELLEVUE ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - NATHALIE LEMIEUX, GILLES CARPENTIER, DANIEL CHAMPAGNE, PIERRE LANTHIER ET JEAN LESSARD**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-539 du 4 juillet 2018, adjugeait à la firme d'ingénieurs-conseils Les services EXP inc., un contrat pour la préparation de plans et devis, incluant la surveillance des travaux avec résidence, pour les projets du lot 2 du Programme de réfection du réseau routier 2018-2019, méga-mandat phase 1, pour un montant total approximatif de 349 834,43 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-164 du 20 mars 2019, autorisait à la firme Les services EXP inc., un ajustement de coûts pour les honoraires professionnels supplémentaires d'un montant de 68 383,68 \$ incluant les taxes, pour les projets du lot 2 du Programme de réfection du réseau routier 2018-2019, méga-mandat phase 1, portant ainsi le coût total du mandat de services professionnels à 418 218,11 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-584 du 21 août 2019, autorisait à la firme Les services EXP inc., un ajustement de coûts pour les honoraires professionnels supplémentaires d'un montant de 100 348,86 \$ incluant les taxes, pour les projets du lot 2 du Programme de réfection du réseau routier 2018-2019, méga-mandat phase 1 portant ainsi le coût total de mandat de services professionnels à 518 566,97 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** les délégations de pouvoir numéros 165617, 168390, 169321 et 172836 ont déjà été approuvées pour un montant total de 50 276,09 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** des honoraires professionnels supplémentaires au montant de 141 591,71 \$ incluant les taxes, sont requis pour assurer les services professionnels supplémentaires de surveillance pour les projets de réfection du boulevard La Vérendrye et des rues Main et Bel-Air dans le cadre du lot 2 du Programme de réfection du réseau routier 2018-2019, méga-mandat phase 1;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant total de l'ajustement au contrat dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit de 10 % de la valeur initiale du contrat, dans le présent cas;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 165617, 168390, 169321 et 172836 pour un montant total de 50 276,09 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant de 141 591,71 \$ incluant les taxes, à la firme Les services EXP inc., et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du mandat de préparation des plans et devis, incluant la surveillance des travaux avec résidence pour les projets du lot 2 du Programme de réfection du réseau routier 2018-2019, méga-mandat phase 1, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à 191 867,80 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 710 434,77 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17003-048-86263	30 787,58 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 16-3113 - Boulevard de La Vérendrye - Réfection routière
18-17003-019-86264	84 992,63 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 17-3047 – Rue Main, entre le boulevard Saint-René et la rue Davidson
18-17003-024-86265	13 511,89 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 17-3052 – Rue Bel-Air, entre les rues des Sables et Pasteur
04-13493	6 157,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 142,11 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 avril 2021.

Adoptée

**CE-2021-292**

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - CIMA+, S.E.N.C. - RÉFECTION DE LA PILE CENTRALE DU PONT BOYCE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-347 du 2 avril 2014, adjugeait à la firme d'ingénieurs-conseils CIMA+, s.e.n.c., un contrat pour la fourniture de services professionnels pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux, dans le cadre du projet de réfection de la pile centrale du pont Boyce, pour un montant total approximatif de 56 337,75 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-397 du 25 mai 2016, autorisait un premier ajustement de 11 256,05 \$ à la firme d'ingénieurs-conseils CIMA+, s.e.n.c. pour un montant total de 67 593,80 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-121 du 26 février 2019, autorisait un deuxième ajustement de 92 547,37 \$ à la firme d'ingénieurs-conseils CIMA+, s.e.n.c. pour un montant total de 160 141,17 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme CIMA+, s.e.n.c. a déposé une demande d'honoraires professionnels supplémentaires au montant de 24 015,78 \$ incluant les taxes, pour assurer les services professionnels supplémentaires pour le projet de réfection de la pile centrale du pont Boyce;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant total de l'ajustement au contrat dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit de 10 % de la valeur initiale du contrat, dans le présent cas;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant total de 24 015,78 \$ incluant les taxes, à la firme CIMA+, s.e.n.c., et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet de réfection de la pile centrale du pont Boyce.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 184 156,95 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16001-004-86266	21 929,61 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 12-022 - Pile centrale - Pont Boyce
04-13493	1 044,39 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 041,78 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 avril 2021.

Adoptée

**CE-2021-293\***

**VENTE DES LOTS 2 310 642, 2 361 020 ET 2 361 021 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET ACQUISITION DE SERVITUDE SUR UNE PARTIE DES LOTS 2 310 671 ET 2 310 642 - HYDRO-QUÉBEC INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - RENÉE AMYOT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est propriétaire des lots 2 310 642, 2 361 020 et 2 361 021 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, connus et désignés comme étant l'ancienne emprise de la route 307 (aujourd'hui la rue Saint-Louis), situés à proximité de la Centrale hydroélectrique des Rapides-Farmer;

**CONSIDÉRANT QU'**Hydro-Québec inc. désire acquérir ces trois lots afin de régulariser les titres de propriétés autour de la Centrale hydroélectrique des Rapides-Farmer en prévision de l'agrandissement de ses installations à sa centrale;

**CONSIDÉRANT QU'**Hydro-Québec inc. s'engage à céder une servitude réelle et perpétuelle en faveur de la Ville de Gatineau, pour l'installation, le remplacement et le maintien d'une conduite d'égout pluvial existante sur une partie des lots 2 310 671 et 2 310 642;

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux discussions et aux négociations, Hydro-Québec inc. a déposé une offre d'achat le 17 février 2021, proposant d'acquérir les lots et de céder la servitude à la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QU'**après consultation, le ministère des Transports du Québec (MTQ) a confirmé à la Ville de Gatineau que la vente n'entrera pas en conflit avec un futur projet d'élargissement de la route 307;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- de vendre de gré à gré les lots 2 310 642, 2 361 020 et 2 361 021 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie totale de 7 582,9 m<sup>2</sup>, ainsi qu'acquérir une servitude réelle et perpétuelle pour l'installation, le remplacement et le maintien d'une conduite d'égouts sur une partie des lots 2 310 671 et 2 310 642, d'une superficie de 401,3 m<sup>2</sup>, en contrepartie d'une somme de 37 868,94 \$ plus les taxes si applicables, le tout aux termes et conditions de l'offre d'achat soumise par Hydro-Québec et dûment signée le 17 février 2021;
- de mandater le Service du greffe à effectuer toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente tel que prévu à l'offre d'achat, si requis;
- de retirer le caractère public des lots 2 310 642, 2 361 020 et 2 361 021 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, si requis;
- d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2021-294

**SOUSSION 2021 SP 053 - CERTIFICATION D'ÉQUIPEMENTS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Battleshield Industries Limited, 347, Corduroy Road, Vars, Ontario, K0A 3H0, pour la certification d'équipement du Service de sécurité incendie pour un montant total approximatif pour trois ans de 105 868,98 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 mars 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans débutant à la date d'adjudication. Il y a possibilité de renouveler le contrat pour deux périodes d'une année, ce qui porterait le total de ce contrat à un montant global approximatif de 177 722,61 \$ incluant les taxes.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2022 et 2024, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-22800-431-86267	20 336,07 \$	Service de sécurité incendie - Ateliers mécaniques - Services techniques
04-13493	968,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	966,08 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 avril 2021.

Adoptée

CE-2021-295

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 12 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 14 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 13 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 14**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 12, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 14, la liste des réquisitions numéro 13 ainsi que la liste des embauches numéro 14 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants \$	Périodes
Liste PA numéro 12	Pièces de comptes à payer	5 654,00 \$	5 au 9 avril 2021
Liste PD numéro 14	Pièces de comptes à payer	407 239,78 \$	5 au 9 avril 2021
Liste des réquisitions numéro 13	Pièces de comptes à payer	5 180,21 \$	5 au 9 avril 2021
Liste des embauches numéro 14	Embauche du personnel temporaire	920 952,40 \$	28 mars au 3 avril 2021

Un certificat du trésorier a été émis le 19 avril 2021.

Adoptée

CE-2021-296

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-14 POUR UN MONTANT TOTAL DE 469 376,50 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 7 AVRIL 2021**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-14 d'un montant de 469 376,50 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 7 avril 2021.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 avril 2021.

Adoptée

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

1. Dépôt de la liste des subventions du budget de soutien des membres du conseil - Février 2021

CE-2021-297

**SUBVENTION DE 15 000 \$ - ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE PLEIN AIR, SUPPORTANT LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PROGRAMMATION VARIÉE AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNAUTÉ DU DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC ET Y FAVORISANT LA CRÉATION ET LE MAINTIEN D'EMPLOIS ESTIVAUX - RELAIS PLEIN AIR, ORGANISME À BUT NON LUCRATIF - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON**

**CONSIDÉRANT QUE** le Relais plein air, organisme à but non lucratif, a fait une demande de subvention pour son projet d'acquisition d'équipements de plein air, supportant la mise en œuvre d'une programmation variée au bénéfice de la communauté du district électoral de l'Orée-du-Parc et y favorisant la création et le maintien d'emplois estivaux;

**CONSIDÉRANT QUE** madame la conseillère Isabelle N. Miron désire subventionner ce projet à même son budget discrétionnaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le soutien financier accordé par l'élue est de 15 000 \$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 15 000 \$ à l'ordre du Relais plein air, 397, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Z 3P9, à titre de subvention pour son projet d'acquisition d'équipements de plein air, supportant la mise en œuvre d'une programmation variée au bénéfice de la communauté du district électoral de l'Orée-du-Parc et y favorisant la création et le maintien d'emplois estivaux.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79936-692-86268	15 000 \$	Madame la conseillère Isabelle N. Miron - District électoral de l'Orée-du-Parc - Aménagement - Équipement non-capitalisable

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79936-692	15 000 \$		Madame la conseillère Isabelle N. Miron - District électoral de l'Orée-du-Parc - Aménagement - Équipement non-capitalisable
02-79936-972		15 000 \$	Madame la conseillère Isabelle N. Miron - District électoral de l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 avril 2021.

Adoptée

CE-2021-298

**IDENTIFICATION DES EMPLACEMENTS ET NOMINATION AU COMITÉ DE SÉLECTION DES CANDIDATURES POUR LA CUISINE DE RUE 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a adopté le règlement numéro 875-2021 visant une occupation du domaine public par des camions-cuisine afin de permettre la cuisine de rue sur le territoire de la ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** par ce règlement, le comité exécutif peut mandater, par résolution, toute autre personne pour assister le comité de sélection des candidatures dans le cadre de ses travaux, suite de l'appel des propositions annuel;

**CONSIDÉRANT QUE** la présence d'un représentant de l'Association des restaurateurs de rue du Québec est un atout important au sein du comité de sélection des camions-cuisine;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des restaurateurs de rues du Québec a reçu un mandat du Service de l'urbanisme et du développement durable pour accompagner la Ville de Gatineau dans la mise en place de cette nouvelle activité;

**CONSIDÉRANT QUE** des emplacements de cuisine de rue ont été proposés par les associations de commerçants et que ces emplacements ont fait l'objet d'une consultation auprès des services municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** par ce règlement, les emplacements de cuisine de rue sont déterminés par une résolution du comité exécutif suivant une recommandation du Service de l'urbanisme et du développement durable, conformément aux critères identifiés à l'annexe A du règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** par ce règlement, les modalités d'occupation des emplacements de cuisine de rue sont déterminées par une résolution du comité exécutif :

**PROPOSÉ PAR ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- nomme madame Gaëlle Cerf, vice-présidente de l'Association des restaurateurs de rue du Québec, à titre de membre du comité de sélection des candidatures;
- approuve les emplacements de cuisine de rue et les modalités d'occupation proposées pour la saison 2021 de l'activité cuisine de rue à Gatineau;
- mandate le Service des travaux publics pour procéder à la fabrication et à l'installation de la signalisation applicable à certains des emplacements proposés.

Adoptée

**CE-2021-299**

**SUSPENSION SANS SOLDE DE 10 JOURS - EMPLOYÉ NUMÉRO 110330**

**CONSIDÉRANT QU'**une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT** les conclusions de l'enquête;

**CONSIDÉRANT** le dossier de l'employé;

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la décision de procéder à la suspension sans solde de 10 jours de l'employé numéro 110330.

Adoptée

CE-2021-300

**SOUSSION 2021 SP 024 - SERVICES PROFESSIONNELS - COACHING DE GESTION - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Hélène Hamilton consultation et coaching inc., 30, rue des Capucines, Gatineau, Québec, J9A 1S9, pour les services professionnels de coaching de gestion sur la base des prix horaires inscrits à l'offre de prix, pour un montant total approximatif pour quatre ans de 251 795,24 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 février 2021, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-19520-435	Ressources humaines - Apprentissage, développement et formation continue - Formation

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2022 à 2025 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 avril 2021.

Adoptée

---

**DANIEL CHAMPAGNE**  
Conseiller  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> GENEVIÈVE LEDUC**  
Greffière  
Comité exécutif